

Le Parc naturel régional du Morvan



Interview de Christian GUYOT, Vice-Président du PNRM



BNj : Quelle est la différence entre un Parc national et un Parc naturel régional ?

Christian GUYOT : Un parc National est un territoire inhabité en son cœur et soumis à une haute protection visant à protéger un patrimoine exceptionnel souvent menacé (faunistique, floristique, paysager, etc..). Il est créé par la volonté de l'Etat. Un parc régional est un territoire vivant à haute valeur patrimoniale et d'intérêt écologique majeur. Il naît de la volonté des élus locaux avec des enjeux et objectifs figurant dans une charte.

BNj : Le PNRM a été créé en 1970, quel était l'objectif de l'époque ?

CG : En 1970, le PNR a été créé avec déjà la volonté de préserver le caractère identitaire du Morvan par des aménagements appropriés. Non seulement le PNR a été protecteur, mais aussi aménageur, notamment dans le domaine du tourisme.

BNj : En janvier 2010, le PNRM a fêté ses 40 ans, comment a évolué le PNRM depuis sa création ?

CG : Depuis 1970, le PNR a vu son territoire s'agrandir pour compter aujourd'hui 117 communes et 5 villes partenaires. Dans le même temps, le nombre de PNR est passé à 46, ce qui démontre l'intérêt porté à ce type de structure. Les objectifs se sont progressivement concentrés, au fil de l'évolution des politiques publiques, dans le respect du développement durable, sur la protection et défense de notre environnement, le développement du tourisme, la valorisation, la production agricole et forestière, sur la culture, l'éducation à l'environnement ..

BNj : Qu'est ce qu'une structure comme le PNRM a apporté à son territoire (environnement, habitants...) ?

CG : Le PNR a eu le grand mérite de faire prendre conscience aux morvandiaux de l'identité qui est la leur, de l'attrait que leur territoire représente et de la nécessité d'avoir une politique adaptée s'appuyant sur le passé et résolument tournée vers l'avenir.

BNj : En tant que vice-président, quel est votre rôle au sein d'une telle structure ?

CG : Mon rôle est de seconder le Président dans la réalisation des objectifs de la charte, d'assumer la transversalité de l'information au côté de l'équipe technique et bien sûr de représenter le PNR auprès de tous les partenaires ou des organisations avec qui nous travaillons.



Les 46 Parcs naturels régionaux



Un Parc naturel régional est un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel, riche et menacé

(code rural Art R244-1)

Un Parc naturel régional : pour quoi faire ?

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités.

Pour être classé « Parc naturel régional », le territoire doit comprendre des paysages, des milieux naturels et un patrimoine culturel de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Cette marque « Parc naturel régional » est attribuée par l'Etat, par décret.

Les 46 Parcs naturels régionaux représentant
près de 4000 communes,
21 Régions et 69 départements, 3 millions d'habitants
13% du territoire

Le Parc naturel régional du Morvan : Carte d'identité d'un territoire de développement durable.



Parc
naturel
régional
du
Morvan

Nom : Parc naturel régional du Morvan

Né le 16 octobre 1970

Une Région : la Bourgogne

4 départements : Côte d'Or, Yonne, Nièvre et Saône-et-Loire

117 communes : 29 en Côte d'Or, 50 en Nièvre, 20 en Saône et Loire, 18 dans l'Yonne et 6 communes partenaires

Surface : 2 839,5 km²

Population : 70 968 habitants recensés en 2006

Adresse : Saint-Brissson (58)

Label : valable jusqu'en 2019, délivré le 27 juin 2008 à Paris par François Fillon Premier ministre, Jean-Louis Borloo Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Nathalie Kosciusko-Morizet Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie.



Le Parc : comment ça marche ?

Le Parc naturel régional est un Syndicat Mixte regroupant les 123 communes, les 17 Communautés de communes, les 4 départements et le Conseil régional de Bourgogne. Le Syndicat mixte est chargé de la mise en œuvre d'un projet partagé de développement durable exprimé dans une charte.

L'organisation thématique des actions est le fruit de commissions et des groupes de travail réunissant élus, professionnels, techniciens, partenaires qui proposent et suivent les programmes d'actions.

Pour la mise en œuvre des actions, le Parc est une « petite entreprise » qui emploie un équipe technique pluridisciplinaire de 45 personnes environ qui assure la conduite des programmes d'actions.

La Charte du Parc

Le Parc naturel régional organise son action autour d'un projet qui vise à assurer durablement la protection, la gestion et le développement harmonieux de ce territoire. Ce projet est décrit dans une charte approuvée en 2008 par le Ministère de l'Environnement. Valable 12 ans, elle définit les actions du Parc naturel régional du Morvan.

Cette charte comprend 3 grandes orientations :

- Orientation 1 : Agir pour les patrimoines culturels et naturels. C'est la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel.
- Orientation 2 : Promouvoir l'activité économique dans le respect de développement durable. C'est l'aménagement du territoire en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement et aussi le développement économique et social en soutenant les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines.
- Orientation 3 : Animer, transmettre et construire un territoire solidaire. C'est l'accueil, l'éducation et l'information du public, et l'expérimentation et la recherche.

Le symbole du Parc

Issu d'une monnaie éduenne trouvée sur le site gaulois de Bibracte, ce cheval témoigne de la richesse du patrimoine historique du Morvan.



Le Parc naturel régional, support pédagogique

Un équipe pluridisciplinaire et un pôle Education au Territoire

L'éducation au territoire, à l'environnement, à l'écocitoyenneté, au patrimoine, ... est au cœur des missions du Parc naturel régional. Tout au long de l'année, la Maison du Parc et son équipe accueillent des écoles du Morvan et de Bourgogne, des collégiens et des lycéens intéressés par le paysage et l'histoire du territoire, des étudiants, des chercheurs et des groupes d'adultes venant découvrir, au travers de la Maison du Parc, les différentes facettes du Morvan.



Collégiens du Morvan lors d'une journée mondiale de l'eau, le 22 mars, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



Une activité de terrain : le moulage d'empreintes d'animaux



Une activité en salle pédagogique : le Jeu du parc



La maison du Parc avec en premier plan son herbarium

Des infrastructures d'interprétation.

La Maison du Parc s'est dotée d'équipements permettant d'accueillir, dans de bonnes conditions, élèves, étudiants et grand public :

- une mare et des sentiers d'interprétation de la nature (sentier de l'Étang Taureau, sentier de Saint-Brisson, observatoire de la faune, ...),
- des musées (Maison des hommes et des paysages et Musée de la Résistance), supports pour des animations thématiques organisées par le Parc ou l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan,
- une salle pédagogique,
- un auditorium de 120 places.

D'autres outils pédagogiques existent sur le territoire.

Un partenariat avec l'Éducation nationale

Le Parc travaille avec le Rectorat et les inspections académiques avec lesquels il élabore les projets qui sont proposés aux établissements scolaires.

La Maison du Parc, lieu d'accueil

Dans une propriété de 40 ha, la Maison du Parc offre un cadre naturel, harmonieux et préservé : étangs, petits plans d'eau, arbres centenaires, centre de documentation, librairie, boutique de produits régionaux, herbarium, sentier de découverte de l'étang Taureau, musées.

Elle abrite l'équipe technique du Parc et des associations partenaires.

Centre d'informations touristiques, la Maison du Parc fournit toute l'année des informations et diffuse les publications du Parc naturel régional du Morvan et des associations morvandelles.

Elle accueille, chaque année, de nombreux enfants, étudiants venus découvrir le Morvan et ses richesses naturelles et culturelles.

Daniel SIRUGUE

Responsable du pôle Education au territoire

Comment contacter le Parc naturel régional du Morvan ?

Maison du Parc - 58230 St-Brisson

Tél. 03 86 78 79 00 Fax. 03 86 78 74 22

email : contact@parcdumorvan.org

Site internet : www.parcdu-morvan.org

Président : Patrice JOLY

Directeur : Jean-Philippe CAUMONT